

Les trophées de l'eau 2015

FICHE DE PRESENTATION – TROPHEE D'INTERET GENERAL#

Porteur de la réalisation

Communes de Pouxieux et d'Arches

Ville, département

88

Intitulé de l'action

Deux communes et le vallon des Noires Feignes

Message essentiel

Ces communes se sont mobilisées pour préserver durablement une zone humide remarquable. Elles ont associé les agriculteurs qui se sont engagés à une gestion écologique du site. Élus et citoyens ont été associés à la démarche. Biodiversité préservée !

Détail de l'action



Crédit photo : AERM/N. Leblanc #

Les communes d'Arches (1 800 habitants) et de Pouxieux (2 000 habitants) se sont associées pour assurer la maîtrise foncière et d'usage du vallon des Noires Feignes. Cet espace naturel sensible de 30 hectares accueille une mosaïque de milieux : tourbière de basse altitude, prairies humides, forêt d'aulnes marécageuse abritant une faune et une flore caractéristiques.

Pour préserver à la fois la richesse écologique du site et restaurer les secteurs dégradés (présence d'épicéas, étang en barrage de cours d'eau), les deux communes ont tout d'abord mené une animation foncière auprès des quelque 150 propriétaires privés (plus de 200 parcelles). Les communes ont ainsi pu acquérir une quarantaine de parcelles, effectuer des échanges ou signer des conventions de protection, plus particulièrement avec les exploitants agricoles. A travers cette opération, communes, propriétaires, agriculteurs s'engagent à maintenir l'équilibre écologique du site, à éviter sa dégradation et à garantir le maintien de bonnes pratiques en faveur des prairies.

Les deux communes ont également procédé à des coupes de plusieurs plantations d'épicéas afin de permettre à la forêt humide naturelle de regagner sa place, de diversifier les conditions de vie et de favoriser la circulation et la qualité des eaux.

Enfin, un étang en barrage au cours d'eau a été effacé. Depuis ces travaux, plusieurs espèces remarquables et protégées sont réapparues (Rossolis intermédiaire). La Wahlenbergie, plante rampante et classée espèce rare, est également de retour au niveau des anciennes plantations d'épicéas.

En accompagnement à l'ensemble de cette démarche, de nombreuses réunions d'information auprès des élus locaux et des habitants ont permis d'insister sur le caractère singulier de ce patrimoine naturel et d'expliquer l'intérêt de sa préservation.

#